

EXTRAIT - DELIBERATION

SEANCE du
Mercredi 29 Juin 2011 à 18 H 15

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE

DELIBERATION
du 29/06/2011

N° 2011.06.77

OBJET :

**TRANSPORTS
SCOLAIRES**

Cartes de bus

2011/2012

**Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire**

PRESENTS : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – M. BEAUCOURT
Gérald – M. BERNARD Jean-François – ~~M. BRENNER Jean Marie~~ – M. BURTEAUX Garry –
Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne – ~~M. CHAZAL Raphaël~~ – M. CITONY Lazare
– Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe –
~~Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie – M. LE BRAS Pierre~~ – Mme LECLERCQ Josiane –
M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.

POUVOIRS : M. CHAZAL Raphaël à M. ANTION Claude – M. LE BRAS Pierre à Mme BARGE Christine.

ABSENTS : Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.

ABSENTS EXCUSES : M. BRENNER Jean-Marie

SECRETAIRE : Mme BARGE Christine (art. L. 2121.15 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Vu la délibération N° 2010.06.4757 en date du 09 Juin 2010 relative à la prise en charge par la Ville d'une partie des frais de la carte de bus offerte aux élèves de THIERVILLE fréquentant les établissements scolaires de l'agglomération au-delà de la 3^{ème}.

Considérant les modalités de gestion des cartes de bus, en particulier la carte annuelle avantageuse pour les élèves, valable du 1^{er} Septembre 2011 au 31 Août 2012 et qui s'adresse aux jeunes de 18 ans et moins.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 19 voix pour,

- reconduit la participation de la Ville aux frais de transports sur le réseau urbain aux élèves de THIERVILLE dans les mêmes conditions de scolarisation que précisées jusqu'à présent.
- offre un bon de réduction de **16,00 €** aux élèves inscrits à la rentrée de **Septembre 2011**.
- dit que le crédit est inscrit en suffisance au Budget 2011 de la Ville - Article 6247.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
C. ANTION

LE MAIRE,
C. ANTION

Transmis à la Sous-Préfecture
de VERDUN le : 08/07/2011

EXTRAIT - DELIBERATION

SEANCE du
Mercredi 29 Juin 2011 à 18 H 15

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE

DELIBERATION
du 29/06/2011

N° 2011.06.78

OBJET :

**Concours
des
Maisons fleuries

Concours 2011**

Le Maire certifie :

➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **30/06/2011**

➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **22/06/2011**

➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

Présents : 17

Pouvoirs : 2

Absents : 3

Votants : 19

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,
C. ANTION

Transmis à la Sous-Préfecture
de VERDUN le : 08/07/2011

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

PRESENTS : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – M. BEAUCOURT Géraud – M. BERNARD Jean-François – ~~M. BRENNER Jean Marie~~ – M. BURTEAUX Garry – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne – ~~M. CHAZAL Raphaël~~ – M. CITONY Lazare – Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie~~ – ~~Mme HENRY-DAVID Sophie~~ – ~~M. LE BRAS Pierre~~ – Mme LECLERCQ Josiane – M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.

POUVOIRS : M. CHAZAL Raphaël à M. ANTION Claude – M. LE BRAS Pierre à Mme BARGE Christine.

ABSENTS : Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.

ABSENTS EXCUSES : M. BRENNER Jean-Marie

SECRETAIRE : Mme BARGE Christine (art. L. 2121.15 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Considérant qu'un concours des maisons fleuries est organisé chaque année sur le plan local.

Vu la délibération N° 2010.06.4758 du 09 Juin 2010 concernant les prix attribués aux lauréats du concours des Maisons Fleuries pour 2010.

Considérant l'intérêt que présente ce concours pour la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 19 voix pour,

- décide de reconduire le concours des Maisons Fleuries pour l'été 2011.
- invite la Commission à organiser cette manifestation en fonction de son règlement.
- fixe les prix comme suit :
 - pour chacun des **3 premiers** : un bon de **37 €**
 - pour les **7 suivants** : un bon de **20 €**
- dit que l'attribution des prix aux lauréats se fera en fin de saison.
- dit que pour tenir compte des saisons, les bons seront valables du 1^{er} Janvier 2012 au 30 Juin 2012.
- dit que les lauréats pourront utiliser leur bon dans le magasin de leur choix.

Délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
C. ANTION

EXTRAIT - DELIBERATION

SEANCE du
Mercredi 29 Juin 2011 à 18 H 15

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE

DELIBERATION
du 29/06/2011

N° 2011.06.79

OBJET :

Subventions
à diverses Associations :

- **HARKIS en Meuse**
- **HAND BALL de Dieue-Belleville-Thierville**
- **UST Section Cyclisme**
- **ADAPEI de la Meuse**

Le Maire certifie :

➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **30/06/2011**

➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **22/06/2011**

➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

Présents : 17

Pouvoirs : 2

Absents : 3

Votants : 19

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,
C. ANTION

Transmis à la Sous-Préfecture
de VERDUN le : 08/07/2011

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

PRESENTS : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – M. BEAUCOURT Gérald – M. BERNARD Jean-François – ~~M. BRENNER Jean-Marie~~ – M. BURTEAUX Garry – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne – ~~M. CHAZAL Raphaël~~ – M. CITONY Lazare – Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie – M. LE BRAS Pierre~~ – Mme LECLERCQ Josiane – M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.

POUVOIRS : M. CHAZAL Raphaël à M. ANTION Claude – M. LE BRAS Pierre à Mme BARGE Christine.

ABSENTS : Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.

ABSENTS EXCUSES : M. BRENNER Jean-Marie

SECRETAIRE : Mme BARGE Christine (art. L. 2121.15 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Vu les demandes de subventions et les dossiers déposés par les Associations locales.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- alloue, au titre de 2011, les subventions figurant dans le tableau ci-dessous :

N°	ASSOCIATIONS	2011 SUBVENTIONS PROPOSEES		2011 SUBVENTIONS VOTEES		Vote
		SUBV.	SUBV. EXCEPT.	SUBV.	SUBV. EXCEPT.	
1	HARKIS en Meuse	150 €	/	0	/	3 voix pour, 13 voix contre, 3 abstentions
2	HAND BALL de Dieue-Belleville-Thierville	210 €	/	250 €	/	19 voix pour
3	UST Cyclisme	/	150 €	/	125 €	15 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions
4	ADAPEI de la Meuse	/	100 €	/	150 €	19 voix pour
	TOTAL SUBVENTIONS	TOTAL des Subventions proposées	610 €	TOTAL des Subventions votées	525 €	

- dit que les crédits nécessaires sont inscrits en suffisance au Budget 2011 de la Ville à l'Article 6574.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
C. ANTION

EXTRAIT - DELIBERATION

SEANCE du
Mercredi 29 Juin 2011 à 18 H 15

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE

DELIBERATION
du 29/06/2011

N° 2011.06.80

OBJET :

SERVICE DES EAUX

**Admissions
en Non Valeur**

Le Maire certifie :

➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **30/06/2011**

➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **22/06/2011**

➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

Présents : 17

Pouvoirs : 2

Absents : 3

Votants : 19

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,
C. ANTION

Transmis à la Sous-Préfecture
de VERDUN le : 08/07/2011

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

PRESENTS : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – M. BEAUCOURT Gérald – M. BERNARD Jean-François – ~~M. BRENNER Jean Marie~~ – M. BURTEAUX Garry – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne – ~~M. CHAZAL Raphaël~~ – M. CITONY Lazare – Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie~~ – ~~Mme HENRY-DAVID Sophie~~ – ~~M. LE BRAS Pierre~~ – Mme LECLERCQ Josiane – M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.

POUVOIRS : M. CHAZAL Raphaël à M. ANTION Claude – M. LE BRAS Pierre à Mme BARGE Christine.

ABSENTS : Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.

ABSENTS EXCUSES : M. BRENNER Jean-Marie

SECRETAIRE : Mme BARGE Christine (art. L. 2121.15 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Le Maire donne connaissance à l'Assemblée d'une demande en date du 30 Mai 2011 de Monsieur le Trésorier à admettre en non-valeur des cotes pour laquelle le recouvrement est devenu impossible.

Vu les cotes, à savoir :

⇒ Référence : R-1-869 de 2009 au nom de PONNIER Emeric : 18,99 €

⇒ Référence : R-1-874 de 2009 au nom de POTIER Guy : 3,85 €

⇒ Référence : R-1-865 de 2010 au nom de POTIER Guy : 3,85 €

pour un montant total de **26,69 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 19 voix pour,

- **émet un avis favorable** à la mise en non-valeur des sommes suivantes pour un montant total de **26,69 euros** :

⇒ **Référence : R-1-869 de 2009 au nom de PONNIER Emeric : 18,99 €**

⇒ **Référence : R-1-874 de 2009 au nom de POTIER Guy : 3,85 €**

⇒ **Référence : R-1-865 de 2010 au nom de POTIER Guy : 3,85 €**

- dit que le crédit nécessaire est inscrit en suffisance à l'article 654 - du Budget 2011 du Service des Eaux.

Délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
C. ANTION

EXTRAIT - DELIBERATION

SEANCE du
Mercredi 29 Juin 2011 à 18 H 15

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE

DELIBERATION
du 29/06/2011

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

N° 2011.06.81

PRESENTS : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – M. BEAUCOURT
Gérald – M. BERNARD Jean-François – ~~M. BRENNER Jean Marie~~ – M. BURTEAUX Garry –
Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne – ~~M. CHAZAL Raphaël~~ – M. CITONY Lazare
– Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe –
~~Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie – M. LE BRAS Pierre~~ – Mme LECLERCQ Josiane –
M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.

POUVOIRS : M. CHAZAL Raphaël à M. ANTION Claude – M. LE BRAS Pierre à Mme BARGE Christine.

ABSENTS : Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.

ABSENTS EXCUSES : M. BRENNER Jean-Marie

SECRETAIRE : Mme BARGE Christine (art. L. 2121.15 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

OBJET :

SERVICE DES EAUX

Amortissements

Ouverture de crédits

Le Maire donne connaissance à l'Assemblée d'un courrier en date du 14 Juin 2011 du Trésorier Principal de VERDUN demandant d'amortir (Budget du Service des Eaux), à compter de 2011, l'immobilisation N° 600 du compte 212 pour un montant de 144 €

Considérant que le Conseil Municipal doit produire une délibération qui ouvre des crédits complémentaires aux chapitres globalisés 040 et 042 :

- RECETTES INVESTISSEMENT : Chapitre 040 : Article 2812 : 144 €
- DEPENSES FONCTIONNEMENT : Chapitre 042 : Article 6811 : 144 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 19 voix pour,

- décide d'ouvrir des crédits complémentaires aux chapitres globalisés 040 et 042 :

- RECETTES INVESTISSEMENT : Chapitre 040 : Article 2812 : 144 €
- DEPENSES FONCTIONNEMENT : Chapitre 042 : Article 6811 : 144 €

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
C. ANTION

LE MAIRE,
C. ANTION

Transmis à la Sous-Préfecture
de VERDUN le : 08/07/2011

EXTRAIT - DELIBERATION

SEANCE du
Mercredi 29 Juin 2011 à 18 H 15

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE

DELIBERATION
du 29/06/2011

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

N° 2011.06.82

PRESENTS : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – M. BEAUCOURT
Gérald – M. BERNARD Jean-François – ~~M. BRENNER Jean Marie~~ – M. BURTEAUX Garry –
Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne – ~~M. CHAZAL Raphaël~~ – M. CITONY Lazare
– Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe –
~~Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie – M. LE BRAS Pierre~~ – Mme LECLERCQ Josiane –
M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.

POUVOIRS : M. CHAZAL Raphaël à M. ANTION Claude – M. LE BRAS Pierre à Mme BARGE Christine.

ABSENTS : Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.

ABSENTS EXCUSES : M. BRENNER Jean-Marie

SECRETAIRE : Mme BARGE Christine (art. L. 2121.15 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

OBJET :

SERVICE DES EAUX

**Section
d'investissement**

Virement de crédits

Le Maire donne connaissance à l'Assemblée que des frais concernant des divisions de parcelles ont été mandatés à l'Article 2031 en Section d'Investissement pour un montant de 1 243,84 €TTC.

Considérant que l'imputation budgétaire de ces factures aurait dû être à l'Article 2128 – Programme 197 (Voirie).

Il demande au Conseil de virer une partie des crédits, soit 1 250 €- de l'Article 2031 vers l'Article 2128 – Prog. 197.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 19 voix pour,

- décide de virer la somme de 1 250 €:

➤ de l'Article 2031 vers l'Article 2128 – Prog. 197.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
C. ANTION

Le Maire certifie :

➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : **30/06/2011**

➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **22/06/2011**

➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

Présents : 17

Pouvoirs : 2

Absents : 3

Votants : 19

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,
C. ANTION

Transmis à la Sous-Préfecture
de VERDUN le : 08/07/2011

EXTRAIT - DELIBERATION

SEANCE du
Mercredi 29 Juin 2011 à 18 H 15

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE

DELIBERATION
du 29/06/2011

N° 2011.06.83

OBJET :

SALLE DES FETES

Restructuration

Marchés de travaux

Ratification

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

PRESENTS : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – M. BEAUCOURT
Gérald – M. BERNARD Jean-François – ~~M. BRENNER Jean Marie~~ – M. BURTEAUX Garry –
Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne – ~~M. CHAZAL Raphaël~~ – M. CITONY Lazare
– Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe –
~~Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie – M. LE BRAS Pierre~~ – Mme LECLERCQ Josiane –
M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.

POUVOIRS : M. CHAZAL Raphaël à M. ANTION Claude – M. LE BRAS Pierre à Mme BARGE Christine.

ABSENTS : Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.

ABSENTS EXCUSES : M. BRENNER Jean-Marie

SECRETAIRE : Mme BARGE Christine (art. L. 2121.15 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Le Maire rappelle à l'Assemblée que :

- Par délibération N° 2009.02.4592 en date du 25 Février 2009, le Conseil Municipal :

- a décidé de procéder à la restructuration de la Salle communale à usages multiples, Place Eugène GOUBET à 558840 THIERVILLE-SUR-MEUSE : l'état actuel des locaux nécessitent d'importants travaux de restructuration sur le bâtiment, ceux-ci devant répondre aux objectifs suivants :

- travaux d'isolation (thermique et acoustique) et d'économie d'énergie,
- création d'un S.A.S. d'entrée,
- mise aux normes électriques,
- mise aux normes de sécurité,
- accessibilité aux personnes à mobilité réduite et création de sanitaires,
- meilleure fonctionnalité aux divers usages.

- La Ville a lancé une procédure d'appel public à la concurrence (marché selon la procédure adaptée) pour les travaux de restructuration de la Salle communale à usage multiples.

- Par délibération N° 2011.05.75 en date du 18 Mai 2011, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer les marchés ainsi que toutes pièces nécessaires pour mener à bien les travaux de restructuration de la Salle communale à usage multiples.

Le Maire certifie :

➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **30/06/2011**

➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **22/06/2011**

➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

Présents : 17

Pouvoirs : 2

Absents : 3

Votants : 19

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,
C. ANTION

Transmis à la Sous-Préfecture
de VERDUN le : 08/07/2011

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 19 voix pour,

- ratifie la décision de la Commission d'Appels d'Offres quant aux choix des Entreprises pour la réalisation des travaux de restructuration de la Salle communale à usage multiples.

<u>LOTS</u>	<u>ENTREPRISES</u>	<u>MONTANT HT</u>	<u>MONTANT TTC</u>
1 – GROS OEUVRE	HUMBERT	25 207,91 €	30 148,66 €
2 – ETANCHEITE	MEUSE ETANCHE	2 735,05 €	3 271,12 €
3 – MENUISERIES ALU	ADDENET- LAMORLETTE	13 533,00 €	16 185,46 €
4 – MENUISERIES PVC BOIS	ADDENET- LAMORLETTE	21 614,00 €	25 850,34 €
5 – PLATRERIE – CLOISON -PLAFOND	ISO PLAQUISTE	1 295,04 €	1 548,87 €
6 – CARRELAGE	EURO CERAMIQUE	784,55 €	938,33 €
7 – ELECTRICITE	U.N.B.	4 100,00 €	4 903,60 €
8 – PEINTURE	PERGENT	45 052,47 €	53 882,75 €
	TOTAUX	114 322,02 €	136 729,13 €

- autorise le Maire à signer les marchés ainsi que toutes pièces nécessaires pour mener à bien les travaux de restructuration de la Salle communale à usage multiples.
- dit que les crédits sont inscrits en suffisance au Budget 2011 de la Ville – Art. 2313 – Prog. 193.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

**Le Maire,
C. ANTION**

EXTRAIT - DELIBERATION

SEANCE du
Mercredi 29 Juin 2011 à 18 H 15

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE

DELIBERATION
du 29/06/2011

N° 2011.06.84

OBJET :

Accueil de Loisirs
Sans Hébergement
Août 2011

Gestion

Convention avec la
Mairie de BELLEVILLE

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

PRESENTS : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – M. BEAUCOURT Géraud – M. BERNARD Jean-François – ~~M. BRENNER Jean Marie~~ – M. BURTEAUX Garry – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne – ~~M. CHAZAL Raphaël~~ – M. CITONY Lazare – Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie – M. LE BRAS Pierre~~ – Mme LECLERCQ Josiane – M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.

POUVOIRS : M. CHAZAL Raphaël à M. ANTION Claude – M. LE BRAS Pierre à Mme BARGE Christine.

ABSENTS : Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.

ABSENTS EXCUSES : M. BRENNER Jean-Marie

SECRETAIRE : Mme BARGE Christine (art. L. 2121.15 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Vu la délibération N° 2010.05.4750 du 05 Mai 2010 décidant l'ouverture de l'Accueil Collectif de Mineurs pour l'été 2010 (ancien Centre de Loisirs) et en fixant les conditions de fonctionnement.

Considérant les nouveaux textes concernant le fonctionnement des Accueils Collectifs de Mineurs ainsi que les difficultés de recrutement du personnel qualifié.

Considérant que l'Accueil Collectif de Mineurs 2010 a fonctionné à la satisfaction des enfants et des familles avec un partenariat assurant la direction du Centre avec la M.J.C. du Verdunois.

Considérant l'offre de partenariat de la Mairie de BELLEVILLE-SUR-MEUSE pour assurer l'Accueil Collectif de Mineurs en Août 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 19 voix pour,

- décide d'ouvrir l'Accueil Collectif de Mineurs pour le mois d'Août 2011 (du 01 Août 2011 au 26 Août 2011 inclus) en partenariat avec la Mairie de BELLEVILLE-SUR-MEUSE.

- décide de passer une convention de partenariat avec la Mairie de BELLEVILLE-SUR-MEUSE pour la gestion, dans sa globalité, du Centre pour le mois d'Août 2011 et autorise le Maire à la signer.

- dit que la Ville de THIERVILLE-SUR-MEUSE participera à la prise en charge des dépenses communales au prorata des participants thiervillois.

- dit que cette dépense est inscrite en suffisance à l'Article 62878 du Budget 2011 de la Ville.

Le Maire certifie :

➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **30/06/2011**

➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **22/06/2011**

➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

Présents : 17

Pouvoirs : 2

Absents : 3

Votants : 19

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,
C. ANTION

Transmis à la Sous-Préfecture
de VERDUN le : 08/07/2011

- dit que l'Accueil Collectif de Mineurs pour le mois d'Août 2011 fonctionnera :

♦ **du Lundi 01 Août 2011 au Vendredi 26 Août 2011 inclus – du Lundi au Vendredi – soit 4 semaines.**

♦ **au sein des locaux de la M.J.C. du Verdunois – 2 Place MAGINOT à 55430 BELLEVILLE-SUR-MEUSE**

- dit que l'inscription des enfants se fera à la Mairie de BELLEVILLE-SUR-MEUSE.

- émet un avis favorable aux conditions de fonctionnement de la Mairie de BELLEVILLE-SUR-MEUSE quant aux conditions d'inscription (âge, etc...), aux conditions de recrutement du personnel et à son affectation entre les Centres qu'elle gère, aux tarifs appliqués aux familles, aux horaires d'ouverture aux enfants, aux activités proposées tant aux petits qu'aux plus grands enfants.

- autorise le Maire à signer la convention de gestion de l'Accueil Collectif de Mineurs pour le mois d'Août 2011 et autres documents afférents.

- autorise le Maire à signer les avenants adéquats aux contrats d'assurance couvrant la Ville.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

**Le Maire,
C. ANTION**

EXTRAIT - DELIBERATION

SEANCE du
Mercredi 29 Juin 2011 à 18 H 15

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE

DELIBERATION
du 29/06/2011

N° 2011.06.85

OBJET :

Accueil de Loisirs
Sans Hébergement
Août 2011

Participation financière
de la Ville au profit des
familles Thiervilloises

Le Maire certifie :

- Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **30/06/2011**
- Que la convocation du Conseil a été faite le : **22/06/2011**
- Que le nombre des membres en exercice est de : **22**
Présents : 17
Pouvoirs : 2
Absents : 3
Votants : 19
- Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

- Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,
C. ANTION

Transmis à la Sous-Préfecture
de VERDUN le : 08/07/2011

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

PRESENTS : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – M. BEAUCOURT Gérald – M. BERNARD Jean-François – ~~M. BRENNER Jean Marie~~ – M. BURTEAUX Garry – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne – ~~M. CHAZAL Raphaël~~ – M. CITONY Lazare – Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie~~ – ~~Mme HENRY-DAVID Sophie~~ – ~~M. LE BRAS Pierre~~ – Mme LECLERCQ Josiane – M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.

POUVOIRS : M. CHAZAL Raphaël à M. ANTION Claude – M. LE BRAS Pierre à Mme BARGE Christine.

ABSENTS : Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.

ABSENTS EXCUSES : M. BRENNER Jean-Marie

SECRETAIRE : Mme BARGE Christine (art. L. 2121.15 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Vu la délibération N° 2011.06.84 du 29 Juin 2011 concernant l'organisation de l'Accueil Collectif de Mineurs (ancien Centre de Loisirs) à THIERVILLE pour le mois d'Août 2011 et relative à la convention à passer avec la Mairie de BELLEVILLE-SUR-MEUSE.

Le Maire expose à l'Assemblée que le coût, par enfant et par semaine, est fixé par la Mairie de BELLEVILLE-SUR-MEUSE – gestionnaire et animatrice du Centre de THIERVILLE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 19 voix pour,

- décide d'octroyer une participation financière de :
 - **12 euros par enfant et par semaine** aux familles Thiervilloises pour une **présence** à l'Accueil Collectif de Mineurs en Août 2011 **en journée.**
 - **6 euros par enfant et par semaine** aux familles Thiervilloises pour une **présence** à l'Accueil Collectif de Mineurs en Août 2011 **en demi-journée.**
- précise que cette participation exceptionnelle est accordée aux enfants Thiervillois et dont les parents sont domiciliés dans la Commune.
- dit que le crédit nécessaire est inscrit en suffisance au Budget de la Ville, au titre de l'Accueil Collectif de Mineurs Eté 2011 – Article 62878.
- autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la concrétisation des présentes décisions.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
C. ANTION

EXTRAIT - DELIBERATION

SEANCE du
Mercredi 29 Juin 2011 à 18 H 15

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE

DELIBERATION
du 29/06/2011

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

N° 2011.06.86

PRESENTS : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – M. BEAUCOURT Géraud – M. BERNARD Jean-François – ~~M. BRENNER Jean Marie~~ – M. BURTEAUX Garry – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne – ~~M. CHAZAL Raphaël~~ – M. CITONY Lazare – Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie – M. LE BRAS Pierre~~ – Mme LECLERCQ Josiane – M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.

POUVOIRS : M. CHAZAL Raphaël à M. ANTION Claude – M. LE BRAS Pierre à Mme BARGE Christine.

ABSENTS : Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.

ABSENTS EXCUSES : M. BRENNER Jean-Marie

SECRETAIRE : Mme BARGE Christine (art. L. 2121.15 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

OBJET :

Relève
des compteurs d'eau :
Radio-Relevé

Convention relative au
recouvrement des
redevances d'eau potable
avec le SMATUV

Le Maire expose à l'Assemblée que :

Par délibération N°2010.11.4803 en date du 17/11/2010, le Conseil Municipal a émis un avis favorable au système de radio-relevé permanent des compteurs d'eau de la Ville par VEOLIA à compter du 1^{er} Janvier 2011.

Par courrier en date du 30 Mai 2011, le S.M.A.T.U.V. de VERDUN demande que le Conseil Municipal délibère sur le projet de convention relative au recouvrement des redevances d'eau potable.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 16 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention,

- émet un avis favorable à la convention présentée relative au recouvrement des redevances d'eau potable de la Commune de THIERVILLE-SUR-MEUSE.
- autorise le Maire à signer la convention à passer entre la Ville de THIERVILLE-SUR-MEUSE et le S.M.A.T.U.V. de VERDUN (Syndicat Mixte Assainissement et Transports Urbains du Verdunois).

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
C. ANTION

LE MAIRE,
C. ANTION

Transmis à la Sous-Préfecture
de VERDUN le : 08/07/2011

Le Maire certifie :

➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **30/06/2011**

➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **22/06/2011**

➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

Présents : 17

Pouvoirs : 2

Absents : 3

Votants : 19

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

EXTRAIT - DELIBERATION

SEANCE du
Mercredi 29 Juin 2011 à 18 H 15

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE

DELIBERATION
du 29/06/2011

N° 2011.06.87

OBJET :

**Arquebusier
Thiervillois**

Avenant au bail

Le Maire certifie :

➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **30/06/2011**

➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **22/06/2011**

➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

Présents : 17

Pouvoirs : 2

Absents : 3

Votants : 19

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,
C. ANTION

Transmis à la Sous-Préfecture
de VERDUN le : 08/07/2011

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

PRESENTS : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – M. BEAUCOURT Gérald – M. BERNARD Jean-François – ~~M. BRENNER Jean Marie~~ – M. BURTEAUX Garry – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne – ~~M. CHAZAL Raphaël~~ – M. CITONY Lazare – Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie~~ – ~~Mme HENRY-DAVID Sophie~~ – ~~M. LE BRAS Pierre~~ – Mme LECLERCQ Josiane – M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.

POUVOIRS : M. CHAZAL Raphaël à M. ANTION Claude – M. LE BRAS Pierre à Mme BARGE Christine.

ABSENTS : Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.

ABSENTS EXCUSES : M. BRENNER Jean-Marie

SECRETAIRE : Mme BARGE Christine (art. L. 2121.15 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Le Maire rappelle :

- qu'un bail de chasse consenti le 07 Avril 2003 (pour une durée de 12 ans), est passé entre la Ville de THIERVILLE et l'Association l'Arquebusier Thiervillois (Référence : Délibération N° 2003.03.3651 du 07 Mars 2003).
- Par courrier en date du 19 Mai 2011, Monsieur MILEGIA Daniel nous informe de son intention de ne plus être adjudicataire des bois de THIERVILLE.
- Par courrier en date du 15 Juin 2011, Monsieur CAILLET Etienne informe que lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'Association l'Arquebusier Thiervillois, le 11 Juin 2011, il a été élu Président et qu'il a été autorisé à reprendre le bail au nom et pour le compte de l'Association l'Arquebusier Thiervillois.
- Monsieur Etienne CAILLET présente comme caution : Monsieur Pierre LETAILLEUR et comme certificateur de caution : Monsieur Philippe DESFORGES.

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, de modifier, par avenant, le bail initial consenti le 07 Avril 2003, passé entre la Ville et l'Arquebusier Thiervillois.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et par 19 voix pour,

- prend acte de la nomination de Monsieur CAILLET Etienne – Président de l'Arquebusier Thiervillois et accepte la reprise du bail à son nom et pour le compte de l'Arquebusier Thiervillois.
- autorise le Maire à passer l'avenant N° 2 au bail de chasse en date du 07 Avril 2003 avec l'arquebusier Thiervillois.
- autorise le Maire à signer l'avenant N° 2 ainsi que l'acte de cautionnement.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
C. ANTION